



Notes pour une allocution de la présidente de l'ACFA, madame Nathalie Lachance

---

Au Comité permanent des finances de la Chambre des communes  
Dans le cadre des Consultations prébudgétaires en vue du budget de 2024

---

16 novembre 2023  
SEULE LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI

Bonjour à tous et à toutes !

Je m'appelle Nathalie Lachance et je suis la présidente de l'Association canadienne-française de l'Alberta, l'ACFA. Je suis accompagnée par notre directrice générale, Isabelle Laurin.

Je vous remercie de l'invitation de témoigner devant vous aujourd'hui.

Depuis 1926, l'ACFA défend les acquis de la francophonie albertaine, fait avancer ses droits et accroît sa vitalité. L'ACFA représente plus de 261 000 Albertains et Albertaines d'expression française, une francophonie en croissance, et plus d'une cinquantaine d'organisations francophones.

En tant que membre de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, la FCFA, l'ACFA appuie les recommandations proposées par celle-ci dans son mémoire présenté à votre comité en août dernier. J'aimerais profiter de ma présence ici afin de revenir sur certaines de ces recommandations et apporter des ajouts quant à la réalité vécue par nos communautés francophones en Alberta.

En avril dernier, l'ACFA a accueilli avec grand enthousiasme le Plan d'action sur les langues officielles 2023-2028 qui prévoyait une bonification historique, mais temporaire, des investissements en langues officielles. Bien qu'ayant été bonifiés, les montants destinés aux financements de base des organismes évoluant en francophonie canadienne étaient bien en deçà des recommandations de la FCFA pour éviter le point de rupture. D'après nous, ils devraient être revus à la hausse par le gouvernement fédéral dans son prochain budget.

Avant la pandémie et l'inflation, plusieurs organismes avaient déjà de la difficulté à joindre les deux bouts. Cette réalité ne s'est qu'amplifiée dans la dernière année. Augmentation des coûts de loyer. Augmentation des coûts liés à l'organisation d'évènements. Augmentation des frais de déplacements. Départ d'employés, dans un contexte de pénurie de main d'œuvre, car ils se trouvent des emplois mieux rémunérés ailleurs. Déficits inévitables pour atteindre les livrables demandés. Il y a urgence d'agir. Et ce, sans parler des organismes qui ne reçoivent pas de financement de base, comme nos médias communautaires, et qui en plus ont vu leurs revenus de publicités fédérales chuter drastiquement.

Pour ajouter à la problématique, nous voilà 7 mois après le dévoilement du Plan d'action et aucun des financements et programmes prévus pour cette année financière n'a encore été confirmé et alloué à nos communautés francophones. On attend encore alors que le gouvernement fédéral devrait dès maintenant distribuer ces fonds qui, il est important de le mentionner, devront être dépensés avant le 31 mars prochain. Pendant ce temps, nos organisations doivent couper dans leurs opérations. Des programmes à succès sont aussi mis sur pause. En situation minoritaire, nous n'avons pas le luxe d'avancer des fonds et de risquer l'avenir de nos organisations en attendant que le gouvernement fédéral règle les formalités administratives pour distribuer les fonds. Ces retards sont loin d'être une mesure positive comme prévu par la Loi sur les langues officielles. Ils affaiblissent nos communautés francophones.

Selon nous, notre communauté connaît une problématique supplémentaire reliée à l'importante croissance de sa population d'expression française au cours des 20 à 30 dernières années. Le gouvernement fédéral doit revoir ses enveloppes de financement pour refléter ces nouvelles réalités. L'Alberta mentionne souvent qu'elle souhaite obtenir sa juste part du gouvernement fédéral. Il en est de même pour la francophonie albertaine.

C'est aussi vrai pour l'éducation en langue française, que ce soit à travers les écoles francophones, d'immersion française ou les institutions postsecondaires, cruciale pour la francophonie albertaine. L'enveloppe des Programme de langues officielles en éducation (PLOÉ) pour l'Alberta n'a pas changé depuis plusieurs ententes, malgré le fait que notre population et les besoins en éducation ont crû de manière importante. Il est temps que le fédéral reconnaisse que nous avons besoin de revoir ces montants. Les données dévoilées par Statistique Canada sur les ayants droits de l'article 23 de la *Charte* appuient maintenant ce que nos conseils scolaires francophones savent et disent depuis plusieurs années.

En juin dernier, l'ACFA s'est aussi réjouie de la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Plus de six ans de travail ont été investis, autant de la part du gouvernement fédéral que de représentants des communautés francophones, comme l'ACFA. Le gouvernement fédéral doit prévoir un financement adéquat pour la mise en œuvre de la nouvelle loi dans son prochain budget. C'est fondamental.

Sans ce financement, le gouvernement fédéral n'aura pas les moyens et les ressources nécessaires pour répondre aux nouvelles exigences qu'impose la loi. Pensons au ministère d'IRCC qui a maintenant l'obligation de mettre en place un politique en immigration francophone forte pour augmenter le poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire. Il est impératif de financer une réelle stratégie d'internationalisation de la francophonie pour y arriver. Ou encore, à Radio-Canada et ses stations régionales qui desservent nos communautés francophones, dont l'Alberta, et dont les craintes de compressions nous inquiètent déjà. Et finalement, nos organisations communautaires, qui sont déjà au point de rupture, se verront ajouter de nouvelles charges de travail afin de répondre à d'innombrables demandes de consultations ou de données probantes, par les ministères fédéraux.

Enfin, en ce qui concerne le transfert de fonds aux provinces et territoires pour diverses initiatives, le gouvernement fédéral doit continuer de prévoir des clauses linguistiques. Par exemple, en Alberta, nous avons vu d'importantes avancées en santé et en petite enfance dans la dernière année, puisque les ententes de transferts incluaient des clauses linguistiques. Sans ces clauses, l'offre de services en français n'est pas automatiquement prévue par nos provinces, au détriment des communautés francophones.

Je vous remercie de votre attention.